

Date de séance : 22 novembre 2021

Date de convocation : 9 novembre 2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 novembre 2021 à 20H30 dans la salle du Conseil.

Etaient présents : Clara Magalhaes, Jean François Rivier, Laurent Nancy, Blandine Lamouroux, Marie-Thérèse Laurent, Bénédicte Occhipinti, Didier Chavand, Julien Parriaux, Laure Germain, Françoise Pouvreau, Patrice Rivier, Delphine Laurent, Alexandra Benso, Sophie Valette

Absent : David Gerbe qui donne pouvoir à Françoise Pouvreau

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Madame Sophie Valette est désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération pour le montant de 200€ du cadeau de la Secrétaire de Mairie.  
Validée à l'unanimité. Délibération n°39.2021

2- Location au-dessus de la Bibliothèque :  
Le locataire souhaite partir et il faudra prévoir de rendre la caution. La Mairie a un délai de deux mois ce qui permet d'inscrire cela au Budget 2022.

3- Séparation entre l'habitation en dessous de l'ancienne maison de retraite et le futur bar.  
Les nouveaux propriétaires viennent de s'installer dans leur maison et ont fait savoir qu'ils souhaiteraient une séparation entre les deux terrains. Le Conseil Municipal comprend ce besoin de « s'isoler » du bar. Il faudra discuter avec eux de la solution à mettre en place : mur, haie, ... ?

4- Accueil des nouveaux arrivants :  
Les nouveaux arrivants manquent parfois d'informations sur les différentes associations et fonctionnement de la commune. Il manque une sorte de kit d'accueil des nouveaux arrivants ou au moins un contact. Chaque année, il reste des impressions du « Bulletin municipal » qu'il est possible de distribuer. Il faudrait prévoir éventuellement une invitation aux vœux du Maire.

5- Locations de salles  
Les contrats de location ont été relus et corrigés pour mettre à jour les différentes informations (Ex : signature du nouveau Maire).  
Le contrat du local boules a été créé car il n'existait pas.  
Blandine Lamouroux lit en séance le contrat de location de la halle des sports pour exemple.  
Il semble important de créer un tableau de location des différentes salles avec leur disponibilité en fonction des jours et des heures.  
Il serait intéressant de faire un pense bête pour les associations avec ce qu'il y a à faire lors des locations de salles et manifestations (assurances, déclaration buvette, sacem, ...).

#### **Salle des fêtes :**

Discussion autour du prix du chauffage, de la propreté de la salle des fêtes, du chauffe-eau qui est vieillissant et du four.

Le Conseil prend la décision de ne pas modifier le prix du chauffage.

La salle des fêtes est très sale. Seuls les sols et surfaces semblent être nettoyés par l'entreprise SEMAY. Le four, les pieds de chaises, de chariots et de tables, les portes, les sanitaires, ... ont besoin d'un grand nettoyage. Il faudrait le prévoir avant le repas des anciens puis programmer un ou deux gros nettoyage par an. Le Conseil valide cette décision.

Claire Magalhaes se charge de faire le point avec l'entreprise de nettoyage pour transmettre les points à faire.

Le chauffe-eau est vieillissant et il faudrait prévoir son changement.

Il manque une notice pour l'utilisation du four qui a un démarrage un peu capricieux. Il faudrait peut-être prévoir une marche à suivre pour les utilisateurs de la salle des fêtes.

Les associations peuvent emprunter l'agrandissement de la Salle des fêtes. La pièce peut accueillir une cinquantaine de personnes pour des réunions

#### **Halle des sports :**

Les associations létrasiennes ont la possibilité d'emprunter une fois par an le hall de la Halle des sports ou la cuisine, l'agrandissement de la salle des fêtes ou la cuisine pour des réunions ou des ventes à emporter. Attention pas d'accès aux toilettes dans ces cas-là. En contrepartie, les associations doivent rendre le local propre et rangé. Prévoir un état des lieux.

#### **Boules :**

Possibilité de réunions en soirée hors période de chasse.

#### **Caveau de la Mairie :**

La salle peut être mise à disposition pour des réunions. Elle est limitée à 20 personnes maximum.

#### **Bibliothèque :**

Elle est disponible tous les soirs de la semaine et le vendredi après 18h30. La salle est limitée à une dizaine de personnes maximum.

#### **Salle des anciens :**

Recevoir les responsables du club Restons Jeunes pour voir les modalités d'utilisation.

#### **Eglise :**

Lors du dernier mariage, la mise en place a été difficile (pas de chauffage, micro, cloches..) car non anticipée. Se pose donc la question de savoir qui en a la charge lors des cérémonies. Claire Magalhaes et Nathalie Volay doivent rencontrer les personnes de la Paroisse pour faire le point.

Une association souhaite faire un spectacle (chants) dans l'Eglise. Une participation financière au chauffage lui avait été demandée, mais le chauffage ne sera pas utilisé.

La Mairie a en charge l'entretien de ce bâtiment avec notamment plusieurs travaux entrepris ces derniers temps (vitreaux, toit) et l'électricité. Le chauffage reste à la charge de la Paroisse.

#### **6- Gestion du compte Facebook de la Mairie :**

La gestion du compte Facebook demande du temps. Une indemnité est proposée pour la personne en assurant la gestion. Un pourcentage (5%) de l'indice maxima de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

La délibération est acceptée à l'unanimité. Délibération n°40.2021.

#### **7- Panneaux de signalisation :**

La pose des panneaux limitant l'accès aux véhicules trop lourds a été réalisée (montée de la Roche).

#### **8- Problème de voisinage au lieu-dit « Le Pont »**

Un devis a été demandé pour la réouverture d'un chemin qui faciliterait le passage des voitures.

Il y a 25 mètres linéaires à ouvrir pour un total de 1700€TTC.

9- Vœux du maire :

Précédemment, les vigneronns offraient le vin pour les vœux de Maire. Le Conseil Municipal souhaite modifier cette habitude et acheter le vin auprès de chacun des vigneronns de Létra.

Bénédicte Occhipinti se charge de commander un panachage vin rouge et pétillant auprès de chacun.

10- Le Conseil Municipal des Enfants :

Il manque des candidats pour le Conseil Municipal des Enfants car seuls 4 enfants ont posé leur candidature pour 8 places. Faire passer une nouvelle fois le message d'ici vendredi dernier délai, jour de clôture des candidatures.

11- Remplacements du personnel

Aide - cantinière : 2 candidatures sont arrivées en Mairie.

Secrétaire : Une nouvelle annonce sur le CDG pour un 80% (28 heures) a été déposée. Bénédicte Occhipinti doit les contacter car la catégorie qui apparaît sur l'annonce n'est pas correcte (A au lieu de B ou C).

12- Visite d'un représentant de l'éducation nationale

Les effectifs pour les prochaines années sont un peu justes et une classe risque de fermer. Les projets de la commune lui ont été présentés (appartements dans la maison de retraite). Discussion autour de l'école de Létra et de sa gestion.

13- Quelques rappels :

Le chenil à Bagny : Un courrier a été envoyé au propriétaire car aucune autorisation n'a été demandée.

Le fumier au Joncin : Didier Chavand a contacté le propriétaire pour la route abimée par les machines. Un tas de fumier est aussi entreposé par la même personne et cela cause des dégradations. Une chicane sur le chemin rural a aussi été créée et le chemin n'est plus accessible qu'aux marcheurs. Le chemin se dégrade par manque de passage et d'entretien. Le propriétaire sera donc recontacté.

Vœux du Maire le 8/01/2022 à 16H00

Photo du Conseil Municipal le 11/12/2021 à 8H30

Repas du CCAS le 15/01/2022

Fin de séance à 22H30